

COMMISSION ROUTE ET COMMISSION LOISIR Samedi 05 octobre 2019 BAPAUME

Membres présents : Jacky CREPIN, Jean-Claude TOUSSAINT, Alain PENIN, Hubert LOUVET, Pascal SERGENT, Jean-Louis HELY, David BRUNET, Alain LE BESQ, Jean-Claude WILLEMS, Claude MEHAYE

Membres excusés : Fabien BACQUET, Laurent DELAFONTAINE, Charlie LECONTE

Membre absent : Patrice DEMOUSTIER

Invité : Philippe COURBE

Mr Jacky CREPIN remercie les personnes présentes et regrette que les Comités Départementaux de l'Oise et du Nord n'aient pas répondu à l'invitation.

Mr Pascal SERGENT explique le nouveau fonctionnement des commissions (ROUTE et LOISIR) et remercie Mr Jacky CREPIN d'avoir accepté de reprendre ces deux commissions.

Jacky CREPIN explique différents problèmes rencontrés sur la saison 2019, notamment certains clubs qui ne communiquent pas les résultats de leurs épreuves. En 2020, les saisies informatiques des résultats seront beaucoup plus suivies par les Commissions.

Siège social

59 rue Fléming CS 90131 59053 ROUBAIX CEDEX 1

Tél. 03.20.65.31.67

E-mail : cfacyclisme@wanadoo.fr

Annexe

B.P. 60720 - 80007 AMIENS CEDEX 01

Tél. 03.22.22.25.20

E-mail : picardie.ffc@wanadoo.fr

CLASSEMENTS DES COUREURS :

- Catégorie JUNIOR 2019 passant SENIOR : (annexe 1)

900 points et plus → 1^{ère} catégorie

300 à 900 points → 2^{ème} catégorie

10 à 300 points → 3^{ème} catégorie (*)

Moins de 10 points → Peuvent prétendre à une catégorie Pass'Cyclisme D1 (*)

Le Bureau Exécutif a décidé que les 3 coureurs Juniors qui pouvaient prétendre à une 1^{ère} catégorie seront classés en 2^{ème} catégorie afin de poursuivre leur progression. Leur club pourra solliciter une licence 1^{ère} catégorie en fonction de l'évolution de son coureur.

() : Surveillance en début de saison pour constater le niveau des sportifs.*

- 1^{ère} catégorie 2019 : (annexe 2)

1000 points et plus → 1^{ère} catégorie

0 à 1000 points : 2^{ème} catégorie

- 2^{ème} catégorie 2019 : (annexe 3)

1000 points et plus → 1^{ère} catégorie

300 à 1000 points → 2^{ème} catégorie

0 à 300 points → 3^{ème} catégorie (*)

() : Surveillance en début de saison pour constater le niveau des sportifs.*

- 3^{ème} catégorie 2019 : (annexe 4)

300 points et plus → 2^{ème} catégorie

10 à 300 points → 3^{ème} catégorie

Moins de 10 points → Peuvent prétendre à une catégorie Pass'Cyclisme D1 (*)

() : Surveillance en début de saison pour constater le niveau des sportifs.*

- Catégorie JUNIOR restant JUNIOR en 2020 : (annexe 5)

10 points et plus → pas de sous-catégorie Pass'Cyclisme D1

Moins de 10 points → possibilité de solliciter une sous-catégorie Pass'Cyclisme D1

Siège social

59 rue Fléming CS 90131 59053 ROUBAIX CEDEX 1

Tél. 03.20.65.31.67

E-mail : cfacyclisme@wanadoo.fr

Annexe

B.P. 60720 - 80007 AMIENS CEDEX 01

Tél. 03.22.22.25.20

E-mail : picardie.ffc@wanadoo.fr

- **Catégorie CADET passant JUNIOR en 2020 : (annexe 5)**

30 points et plus → pas de sous-catégorie Pass'Cyclisme D1

Moins de 30 points → possibilité de solliciter une sous-catégorie Pass'Cyclisme D1

Les compétiteurs auront la possibilité de demander un changement de catégorie en fonction de leurs aptitudes (des classements seront établis en Mai, Juillet et Septembre en même temps que la publication du classement par points FFC).

GESTION DES COUREURS EN PASS'CYCLISME :

(voir le tableau récapitulatif des places obtenues par les différents coureurs)

En 2020, il serait souhaitable que l'on puisse effectuer un classement par niveau sur toutes les épreuves.

Pour les supériorités manifestes, les critères seront les mêmes que pour la route avec des classements intermédiaires (début Mai, début Juillet et début Septembre).

Remarque importante :

En 2019, certains coureurs ont été montés en PASS'CYCLISME OPEN D1.

Or, cette catégorie PASS'CYCLISME OPEN ne peut être imposée et résulte du choix du coureur.

Aussi, en 2020, en fonction de leurs résultats, les coureurs évoluant en PASS'CYCLISME D1 seront montés en 3^{ème} catégorie (il n'y aura plus de montée de PASS'CYCLISME en PASS'CYCLISME OPEN).

ORGANISATION DU CALENDRIER 2020 :

Méthodologie générale :

- Le club envoie son intention d'organiser une épreuve au Président de son Département
- Celui-ci prépare un pré-calendrier pour la réunion du calendrier Départemental
- Suite à cette réunion, les calendriers sont transférés aux secrétariats Régionaux
- Le calendrier Régional est ensuite établi

Siège social

59 rue Fléming CS 90131 59053 ROUBAIX CEDEX 1

Tél. 03.20.65.31.67

E-mail : cfacyclisme@wanadoo.fr

Annexe

B.P. 60720 - 80007 AMIENS CEDEX 01

Tél. 03.22.22.25.20

E-mail : picardie.ffc@wanadoo.fr

INFORMATIONS DIVERSES :

Mise en place d'un suivi régulier des épreuves afin de pouvoir suivre au plus juste l'évolution des coureurs.

L'E.T.R. et la commission Route doivent être sollicités pour valider les circuits des différents championnats.

Point sur les informations relatives à la Coupe de France des Départements

Cadets 2020 :

Epreuve Route dans le PAS DE CALAIS (avril 2020)

Cette épreuve se déroule sur 2 jours (Contre la montre et épreuve en ligne)

GOUY SOUS BELLONNE semble intéressé par cette organisation.

T.R.J.C. 2020 :

Les dates ont d'ores et déjà été validées

3 mai 2020 (Cyclo-Cross et Vitesse)

21 mai 2020 (Jeux, Sprint et Route)

Jean-Claude TOUSSAINT nous fait part de différents projets pour le Comité

Départemental de l'Aisne :

Lancement d'un challenge des Fleurs pour les catégories Pass'Cyclisme.

Les épreuves E.D.V. doivent obligatoirement comporter 2 épreuves dans la journée.

Projet de création d'un PASS'SPORTS permettant aux jeunes de pouvoir pratiquer plusieurs disciplines (VTT, ROUTE, BMX,...).

Siège social

59 rue Fléming CS 90131 59053 ROUBAIX CEDEX 1

Tél. 03.20.65.31.67

E-mail : cfacyclisme@wanadoo.fr

Annexe

B.P. 60720 - 80007 AMIENS CEDEX 01

Tél. 03.22.22.25.20

E-mail : picardie.ffc@wanadoo.fr